

LETTRE du GROUPE James COMBIER de la LIBRE PENSÉE de SAUMUR

James COMBIER – 1842 – 1917 – Libre-penseur et maire de Saumur

16 Mars 2016 – N° 125 sup Pour nous contacter : Douspis G. 3, rue de la Motte – 49730 VARENNES sur Loire
• 02 41 51 73 79

• georges.douspis@wanadoo.fr - www.lalibrepensee.com

SOMMAIRE :

- P 1 = - Barbarin.
- P 2 = - Prescription. Par J.P. Baron
- P 3 = - Conférence sur la franc-maçonnerie – 11 mars -
Espace J. Rostand.
- Repas de mécréants – Samedi 26 mars à midi -

AFFAIRE BARBARIN

Change.org, “**La plateforme de pétitions en ligne la plus puissante du web**” paraît-il, fait circuler actuellement une pétition concernant l’affaire de pédophilie dans laquelle Monsieur Barbarin, cardinal et archevêque de Lyon est impliqué.

Sous le titre : « **Pape francois [sic]: Démission immédiate du Cardinal Barbarin** », un certain Pierre Lopez (France) écrit ceci :

« Nous exigeons la démission du cardinal Barbarin de ses fonctions de cardinal de l’église catholique et d’archevêque de la ville de Lyon.

Mr Barbarin est aujourd’hui visé par une enquête préliminaire pour "non dénonciation de crime" pédophile, et "mise en danger de la vie d’autrui".

Phillipe [sic] Barbarin a lui même reconnu dans le journal La Croix être au courant de tels agissements en 2007. Nous estimons que les non-agissements du cardinal Barbarin justifient aujourd’hui sa démission et sa mise en retrait de l’Eglise catholique. »

Evidemment une telle pétition va séduire un certain nombre de citoyens français outrés par les agissements de curés pédophiles et légitimement scandalisés par le comportement de celui qui est leur supérieur hiérarchique au sein de l’Église catholique.

Mais avant de se laisser aller à une réaction épidermique, il convient sans doute de se demander ce que signifie exactement une telle pétition.

Monsieur Barbarin, qui occupe au sein de l’Église catholique la fonction d’archevêque de Lyon avec la distinction de cardinal, est aujourd’hui sous le coup d’une double accusation pour des faits bien précis : « *non-dénonciation de crime* » et « *mise en danger de la vie d’autrui* ». Et à ce titre il peut être poursuivi par la Justice de la République. Or la pétition n’en appelle en aucune manière à la Justice mais s’adresse aux institutions ecclésiastiques et à leur chef, le pape François.

Les initiateurs de ce texte ne seraient-ils pas en train de confondre le Droit pénal français et le Droit canon?

Qui cela sert-il en dernier ressort ?

Que l’Église règle ses problèmes en interne, c’est son droit le plus strict, mais cela ne regarde pas le citoyen français, et ne doit en aucune manière interférer avec la manière dont la République règle les siens. En France, et c’est heureux, nous vivons encore sous le régime de la séparation des Églises et de l’État. C’en est fini, et depuis pas mal d’années, avec le concordat et le gallicanisme.

Ainsi, faire circuler publiquement une pétition demandant à l’Église de punir le cardinal Barbarin, c’est reconnaître et laisser croire, au moins implicitement, que le Droit canon, possède une valeur qu’il n’a pas et ne doit pas avoir. C’est le situer à égalité, voire au dessus du Droit pénal français puisque la pétition ne fait absolument pas mention de ce dernier. Le Droit canon suffirait donc, seul, à régler la question. Il ne peut pas et ne doit pas en être ainsi. La Justice française doit faire son travail. Monsieur Barbarin est un citoyen, justiciable comme un autre et doit répondre de ses actes comme n’importe quel citoyen devant la juridiction de son pays. Sa démission ne nous concerne en aucune manière et quand le Premier Ministre, M. Valls lui demande de « *prendre ses responsabilités* » ajoutant : « *Je respecte la présomption d’innocence. Je ne suis pas juge, je suis chef du gouvernement, je fais attention à tous les mots que je veux prononcer, mais un homme d’Eglise, cardinal, primat des Gaules, qui a une influence morale, intellectuelle, qui exerce une responsabilité majeure dans notre société, doit comprendre la douleur...* », il se situe en porte à faux avec les lois de son pays, ce qui est d’autant plus grave qu’il est à la tête du

gouvernement. « *Le seul message que je peux faire passer, sans prendre sa place, sans me substituer à l'Église de France, sans prendre la place des juges, car une enquête est aujourd'hui ouverte, c'est de prendre ses responsabilités. C'est à lui de prendre ses responsabilités, de parler, et d'agir* », a affirmé le locataire de Matignon. « *J'attends non seulement des mots mais aussi des actes.* », avait-il indiqué un peu plus tôt. Ainsi, le chef du gouvernement, comme l'auteur de la pétition en appelle au Droit canon en lieu et place du Droit pénal français.

Il s'agit là d'une atteinte inadmissible à la loi de séparation des Églises et de l'État, d'autant plus inadmissible que c'est le chef du gouvernement lui-même qui place ainsi le Droit canon au-dessus du Droit de la République. Que monsieur Valls, en tant que catholique pratiquant, demande au sein de son Église, la destitution d'un cardinal-archevêque, c'est son droit le plus strict, mais en tant que Premier Ministre, il doit s'en tenir, tout aussi strictement, à la loi. Interrogé sur un tel sujet, il aurait dû répondre que des plaintes avaient été déposées, que la Justice était saisie et que les magistrats avaient d'ores et déjà commencé à faire leur travail.

De telles attitudes visent, objectivement, à conforter l'idée que l'Église catholique est au-dessus des lois de la République et que le Droit canon prime sur la loi des Hommes !

C'est tout simplement inacceptable !

Cela dit, on ne peut qu'apprécier cette savoureuse ironie de l'Histoire !

Celui-là même qui tonnait contre l'avortement, l'euthanasie et le mariage pour tous, se retrouve aujourd'hui objet d'une enquête préliminaire pour « *non-dénonciation de crime* » et « *mise en danger de la vie d'autrui* » dans une sombre affaire de pédophilie !

Lors d'une interview, l'archevêque de Lyon n'avait pas hésité à affirmer que cette « *rupture de société* » que constitue le mariage homosexuel pourrait avoir « *des quantités de conséquences* » ajoutant : « *Après, ils vont vouloir faire des couples à trois ou à quatre. Après, un jour peut-être, l'interdiction de l'inceste tombera. Il y aura des demandes incroyables, qui commencent à se faire jour !* »

Afin que nul n'en ignore, un communiqué du diocèse de Lyon avait même précisé la pensée dudit cardinal : « *Dès lors que "quelques repères majeurs" seraient dépassés, quelles réponses seront faites à ces nouvelles demandes ?* », s'était-il interrogé, inquiet de ce que « *le "polyamour" ou les "unions à plusieurs" deviennent un sujet d'actualité.* »...

.....

PREScription...

Par J.P. Baron

DIEU SOUTIENT LES PRÊTRES PÉDOPHILES



« GRÂCE À DIEU, LES FAITS SONT PRESCRITS. »

Cardinal Barbarin

Les nombreuses victimes apprécieront.

ΩΩΩΩΩΩΩΩΩΩΩΩΩΩΩΩΩΩΩΩΩΩΩΩ

CONFÉRENCE SUR LA FRANC-MAÇONNERIE

Vendredi 11 mars dernier, s'est tenue la conférence sur la Franc-Maçonnerie. Ce fut un succès puisque cinquante personnes, environ, étaient dans la salle. En dépit d'une acoustique qui laissait quelque peu à désirer et d'une disposition des chaises assez maladroite, due au fait que nous n'attendions pas un auditoire aussi important, les participants ont été particulièrement attentifs et la discussion qui a suivi fut très riche. Notre conférencier a dû répondre à un grand nombre de questions qui ont soulevé beaucoup de problèmes importants. Merci à notre ami Dominique Goussot.



Et n'oubliez pas...

REPAS DE MÉCRÉANTS

SAMEDI 26 mars à midi

Moulin de Sarré comme d'habitude.

Réservez votre samedi et invitez vos amis mécréants.

INSCRIVEZ-VOUS VITE !



• Site LP Saumur : "lalibrepensee.com". A consulter régulièrement et à indiquer à nos interlocuteurs.

• Comment adhérer à la Libre Pensée ?

Bulletin d'adhésion

- Nom :
- Prénom :
- Adresse : Rue :
Code postal :
Ville :

A renvoyer à : G Douspis -3, rue de la Motte – 49730 Varennes sur Loire